REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 décembre 2019

Rapport n° 19-07-02

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Il convient que le conseil municipal se prononce sur l'octroi de subventions aux différentes associations pour l'année 2020.

Le volume des subventions alloué reste conséquent malgré la rigueur imposée par le contexte financier.

En période de gel des dotations versées par l'Etat, l'accent est mis sur les associations saint-loupiennes ayant un projet en adéquation avec les besoins de la ville.

Les élus en charge de chaque secteur (famille et enfance, éducation, sports, animation et vie culturelle, environnement et divers) procèdent à un examen des dossiers déposés, sur la base des critères généraux représentatifs de la politique de la commune en prenant en compte, entre autres : la qualité des projets, les adhérents résidents sur la commune, l'évolution du nombre d'adhérents, la mise en place d'une politique tarifaire, le solde en caisse ou encore l'effort d'autofinancement.

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-31 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret n° 2001-495 du 06 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il convient de conclure une convention ou un avenant *« définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée »* avec l'association l'Ecole de musique de Saint-Leu-La-Forêt, l'association Maison des Loisirs et de la Culture de Saint-Leu-La-Forêt, l'association Football Club Saint-Leu 95, l'association Tennis Club de la Châtaigneraie et l'association A Vos Jeux !! car les subventions attribuées à ces associations dépassent le seuil de 23 000€.

Je vous propose d'adopter la délibération jointe.

Le Maire

MAIRIE de ST LEU LA FORET VAL D'OISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 décembre 2019

Délibération n° 19-07-02

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020

Le conseil municipal
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2000-31 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le décret n° 20111-495 du 06 juin 2011 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Considérant les demandes de subventions émanant de diverses associations et divers organismes relevant des secteurs Education, Famille et Petite Enfance, Animation et Vie Culturelle, Jeunesse et Sports, Environnement et divers,

Vu le rapport présenté, ci-annexé,

Après en avoir délibéré

Décide

Article 1 : d'accorder, au titre de l'exercice 2020, aux associations et organismes concernés les subventions telles qu'elles figurent sur l'état ci-annexé et d'assurer le financement de la dépense découlant de l'attribution desdites subventions sur les crédits ouverts au budget primitif 2020.

Article 2 : de fixer l'échéancier de versement des subventions de fonctionnement susvisées comme suit :
-versement en février 2020 des subventions totales inférieures ou égales à 10 000€,
-versement en une fois, en février 2020, de la subvention attribuée à l'association Football Club Saint-Leu 95,
-versement en quatre fois (février, avril, juillet et octobre 2020) des autres subventions.

Le maire certifie que la présente délibération a été déposée en
Préfecture du Val d'Oise le
qu'elle a été notifiée aux intéressés le
et publiée le

Le Maire

Sandra BILLET

Le Maire

Sandra BILLET

Nature/ Fonction		Secteur	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT				
6574	830	Cabinet	ADVOCNAR	150,00 €
	020		Association Canine	500,00 €
			COS	15 000,00 €
			EDARIDAE	400,00 €
			Sous-Total Secteur Divers	**16 050,00 €**
6574	20	Education	ADDEN	50,00 €
			AIPESL	400,00 €
			AMA des petits saint-loupiens	200,00 €
			FCPE Collège Wanda Landowska	150,00 €
			FCPE Conseil local de Saint Leu la Foret	300,00 €
			Paroles de Prévert	200,00 €
			Sous-Total Secteur Education	**1 300,00 €**
6574	60	Famille	A VOS JEUX	41 500,00 €
	64		LES LOUPANDISES	14 000,00 €
			Sous-Total Secteur Famille	**55 500,00 €**
6574	33	Culture	AGHEHVO	1 800,00 €
			AJV (Amitié Joie de Vivre)	500,00 €
			Amitiés Roumaine	800,00 €
			Arts Pluriel	300,00 €
			Arts Saint-Loupiens	400,00 €
			Club loisirs et connaissances	650,00 €
			Comité européen de jumelage	4 250,00 €
			Ecole de musique	200 000,00 €
			Graines d'idées	400,00 €
			Graines de swing	1 500,00 €
			Hiver musical	4 500,00 €
			Jazz club	3 000,00 €
			Le reveil de saint Leu	15 000,00 €
			Les Amis de la Médiathèque	800,00 €
			Les démons du Bémol	400,00 €
			Loisirs Temps Libre	250,00 €
			MLC	42 000,00 €
			Pindibulum Théatre	1 000,00 €
			Saint-Leu art expo	6 000,00 €
			Saint Leu terre d'empire	1 500,00 €
			Syndicat d'initiative	2 600,00 €
			Un monde de création	500,00 €
			Sous-Total Secteur Actions Culturelles	**288 150,00 €**
6574	40	Sports	A corps danse	1 100,00 €
			Aqua détente	2 000,00 €
			Arts martiaux	14 000,00 €
			Association Volley ball de Taverny/Saint-Leu	2 000,00 €
			Association sportive du Collège Wanda Landowska	900,00 €
			Badminton - les as du volant	200,00 €
			Club de modélisme	5 000,00 €
			Compagnie d'Arc de Saint-Leu (CASL)	1 000,00 €
			Cosmopolitan Club de Taverny Athlétisme	1 600,00 €
			Educa danse	1 100,00 €
			ESL Basket	20 000,00 €
			ESL Equilibre	150,00 €
			ESL Gym détente	1 300,00 €
			ESL Gymnastique	8 600,00 €
			ESL Tennis de table	2 500,00 €
			ESLPB Natation	10 000,00 €
			Football club	53 000,00 €

			Handball club Saint-Leu/Taverny	5 500,00 €
			Kikentaï Karaté	5 000,00 €
			Olympique Cyclisme du Val d'Oise - OCVO	15 000,00 €
			Parisis Rugby Club	500,00 €
			Saint-Leu Boxing Club	500,00 €
			Saint Loup Fight	2 000,00 €
			Tennis club de la Chataigneraie	35 000,00 €
			Vallée de Montmorency Rando (VMR)	200,00 €
Sous-Total Secteur Sports				**188 150,00 €**
Sous Total hors CCAS				**549 150,00 €**
657362		Social	C.C.A.S.	**400 000,00 €**
TOTAL				**949 150,00 €**